

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 28 mars 2023

Membres en exercice :

Date de la convocation: 24/03/2023

8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 6

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Gilles ROBERT

Votants: 6

Pour: 6

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA, Joël MENE

Secrétaire de séance: Benoît MENE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/04/2023
et publié ou notifié
le 06/04/2023

Objet: Budget de la Commune - Détermination durée amortissement - DE_031_2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Villefranche de Conflent a délibéré le 15 septembre 2021 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipements versées et des frais d'études non suivis de réalisation.

La collectivité doit apurer ces frais d'études non suivies de travaux soit :

- En les amortissant sur une durée maximale de 5 ans
- En fournissant un certificat administratif d'absence de travaux qui permettra au comptable de procéder à la sortie non budgétaire de ces biens par le compte 193

Pour les subventions d'équipements versées, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation lorsqu'elle est connue, à défaut sur 5 ans

Le Conseil Municipal, après délibéré,

FIXE les durées d'amortissement par nature comme récapitulé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Patrick LECROQ

| |
|--|
| RF Préfecture de Perpignan |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2023 066 216602235 20230328-DE 031 2023 DE |

